

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 15 octobre 2020 approuvant :
 - la participation de la CCIR Hauts-de-France à la création de la SCI IMMO 1 REPDYCK ;
 - l'adhésion au pacte d'associés ;
 - plus généralement, la signature de tous actes nécessaires à la bonne exécution de l'opération.

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur François LAVALLEE**, Président de la CCI Littoral Hauts-de-France, établissement de la CCIR Hauts-de-France, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Fabrice GILLET**, Directeur exécutif de la CCI Littoral Hauts-de-France à l'effet de signer les documents constitutifs de la Société Civile Immobilière IMMO 1 REPDYCK listés ci-après, et de participer à toute réunion ou assemblée dans le cadre de la création de ladite Société :

- Le projet définitif des statuts
- Le projet définitif du Pacte d'associés
- La convention cadre du compte courant d'associés

Dans les conditions énoncées à la délibération susmentionnée et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités y afférentes.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 2 février 2021

Philippe HOURDAIN

